### Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 239966

A١	VIS D'ENQUETE	Réfe	rance communals 38/2925
nn	nées générales	Competence	M ou ME (*) (ME) Municipale Etat
	Commune (*):	Epalinges	
	Lieu-dit :	Le Bois de Rovéréaz	
	et/ou adresse (*):		
	Coordonnées (E / N) (*)	2541267 / 1154580 (coordonnées moyer	nnes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
	No de parcelles (*)	202	
	No ECA :		
	Note recen, architectural		
eı	urs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n* 14)	
ī	Propriétaire (*)		
	Nom, Prénom :	COMMUNE D'EPALINGES	Raison sociale:
	Adresse:	Case postale 187	Tél.: 0217856100
	NPA / Localité :	1066 EPALINGES	E-mail :
	Promettant acquéreur :		
	Nom, Prénom :		Raison sociale
	Adresse :		Tél :
	NPA / Localité :		E-mail :
	Droit distinct et perman	ent:	
	Nom, Prénom :		Raison sociale
	Adresse :		Tél.:
	NPA / Localité :		E-mail :
	Auteur des plans (*) (pe	rsonne physique selon art. 72 RATC)	
	Projet nécessitant :	[] Architecte [X] Ingénieur [] Exception	on art, 106 LATC
	Nom, Prénom	OVIDE ALEXANDRU	N° REG 2942
	Profession:	Ingénieur	
	Raison sociale	AXIANS SUISSE SA	E-mail lausanne@axians.com
	Adresse	H10 En Budron	Tél: 0216517878
	NPA / Localité 🎏	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	Fax:
	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche possible)	
	[_] Adjonction	] Agrandis	ssement
	[_] Construction nouvelle	[_] Démolitio	
	[_] Reconstruction après	démolition [_] Reconsti	ruction après incendie [] Rénovation totale
	[X] Transformation(s)		
	Description de l'ouvrag		
	Transformation d'une insi	allation de communication mobile exista	nte pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, systèmes techniques et nouvelles antennes

Demande de derogation (base legale d'octroi, in de rantole et mention du motif)

12	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[X] Oui [_] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	U
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	LI
13,	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b)	Ц
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	L
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	Ц
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :	
17:	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non

### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20	Maître de l'ouvrage (*) :							
	☐ 05 Office fédéral des re [X] 07 Swisscom ☐ 08 La Poste ☐ 10 Canton ☐ 11 Entreprise de droit ☐ 15 Commune ☐ 16 Entreprise de droit ☐ 21 Société d'assuranc ☐ 22 Institution de prévo ☐ 23 Caisse maladie, St ☐ 24 Banque, fond immo ☐ 31 Usine d'électricité p ☐ 32 Usine à gaz privée ☐ 33 Chemin de fer privée ☐ 41 Société individuelle ☐ 42 Coopérative de log ☐ 43 Société de capitaux ☐ 51 Société de capitaux ☐ 52 Société de capitaux ☐ 61 Particulier et hoirie ☐ 63 Organisation intern	public d'un ca public de la c e (sans les ca pyance, caisse JVA abilier, holding privée de ou de person ement x, SA, Sàrl (co e ou de person x, SA, Sàrl (in	ommune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc. isses de pension et les caisses maladies) de pension I financière  Innes (construction, immobilier) Innes (industrie, artisanat, commerce) dustrie, artisanat, commerce) assade lise, fondation, association, etc.):		)			
	Nom, Prénom :	SWISSCOM	M ( SUISSE ) SA	Raison soci	ale:	ACCESS NETWORK WEST		
	Adresse :	Avenue des	Bèrgieres 42	Tél, :	0582242963	3		
	NPA / Localité	1004 LAUS	ANNE	E-mail :	daniel uldry	@swisscom.com		
21.	Direction des travaux (*	·):						
	Nom, Prénom :	AXIANS SU	JISSE SA	Raison soci	iale :			
	Adresse:	H10 En Bud	dron	Tél:	0216517878	3		
	NPA / Localité :		DNT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	lausanne@	axians.com		
0.01	RACTERISTIQUES DE	LIOUWBAC						
M. 20					Louténious	[ ] Capatrustian nacticuliàra		
30	Genre de construction (a	<u>ide]</u> (*):	[_] Bâtiment [X] Ouvrage de génie civ	ıı, amenagen	ieni exteneur	Construction particulare		
31_	Type d'ouvrage (*):							
	Approvisionnement en eau / énergie		<ul> <li>☐ 11 Alimentation en eau</li> <li>☐ 12 Usines d'électricité et réseaux</li> <li>☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques</li> <li>☐ 14 Chauffage à distance</li> <li>☐ 19 Autre</li> <li>☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées</li> </ul>					
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères					
	Infrastructure routière, pa	arking	☐ 23 Autres déchets ☐ 31 Routes nationales ☐ 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement ☐ 35 Parking couvert					
	Autre transport et commu	unication	41 Constructions pour chemins de l 42 Constructions pour les bus et tra 43 Constructions pour la navigation 44 Constructions pour les transport [X] 45 Constructions pour les commun 49 Autres constructions vouées aux	imway s aériens ications (yc. a	antenne téléph	nonie)		

42-	<ul><li>a) Conteneurs ordures mé</li><li>b) Différenciés</li><li>c) Emplacement accessible</li></ul>	_	3	☐ Existant ☐ Projeté ☐ Existant ☐ Projeté		
Rama	ssage des déchets					
-	The second second	2 1 11 1000		Distance [m] :		
					□ Lioleras	
41,	Défense incendie extérieu	re à partir d'une borne hyd	rante :	[ ] Existante	[ ] Projetée	
40-	Alimentation en eau de bo	isson:		Réseau public	☐ Alimentation privée	
Eau p	otable défense incendie					
	séjournent régulièreme indiqué à la question N	ent pendant des périodes p l° 14:	orolongées, e	locaux d'habitation ou des locai est située sur une parcelle où le ice de l'environnement et de l'énerg	ux d'exploitation dans lesquels des p DSB n'a pas encore été défini. Le E gie (DGE-DIREV))	versonnes DSB proposé est
38.				ués dans les zones d'affectation		
		ibilità au bault (DOD) - 1 11	14 444 11 "			
Bruit				50 1 30 100 100 100 100 100 100 100 100 1	All III ( )	
37	A moins de 50 m d'une ligi (joindre l'accord de l'entrepris délivré ou si la démarche est	se ferroviaire selon art, 18m L	CdF) (si l'acci			
36,	Secteur de protection des			iB (Si zones S, cocher la question	N° 115)	
35.	Dans un plan général d'affe Dans un plan partiel d'affe Dans un plan de quartier (	ctation (PPA) PQ/PQCM)	[X] [_]	Nom et/ou No de la zone :	Aire forestière	
34.	L'ouvrage est également s	itué sur une autre commu	ne :			
	[_] 5 m [_] 100 m	[X] 10 m [_] 250 m	∐ 25 m ∐ 500 m	[] 50 m [] 1000 m		
33.	Emprise de l'ouvrage (défi	nie par le rayon autour de	s coordonné	es E/N du projet) :		
Situa	tion					
		☐ 99 Autre	construction	n destinée à des activités écono	miques	
			-	ents de courte durée		
		∐ 95 Etabli	ssements te	els que hôtel, café-restaurant, ca	afé-bar, tea-room, etc	
		94 Bât. c				
	administration	[_] 92 Halle, [_] 93 Bât. a				
	Industrie, artisanat, commerce, services,	[ ] 91 Fabrio				
	Industria articonat	∐ 83 Améli				
			truction sylvi	icole		
	Agriculture, sylviculture	∐ 81 Cons	truction agric	cole		
				n en rapport avec l'habitation	•	
				parc en rapport avec l'habitatio		
				mixte, principalement à usage médicaux et/ou assistance soci		
				urs logements pour l'habitation		
				le à un logement, mitoyenne ou	•	
		☐ 71 Maiso	n individuel	le à un logement, isolée		
		[_] 69 Autre	s infrastructi	ures		
			_	ur la défense nationale		
	Autres infrastructures			e berges et barrages		
				culturel, musées, bibliothèques e s et salles de sport	et monuments	
				t à but religieux		
				sirs et de tourisme		
		[_] 55 Autre	établisseme	ent de santé spécialisé		
				médicaux et/ou assistance soc	iale	
	lololla, gallero	52 Form		eure ou recherche		
	Education, recherche, sar loisirs, culture			'éducation (jusqu au niveau ma	turité)	
	E Access to the second	4.4				

16 04 2025

### Demande de permis de construire (P) - 239966

10 04	Demanu	e de permi	is de constituire (	F) - 233300	
Suppl	ession des barrières architecturales	AL APPROXIMENT	Total Control		
43.	<ul> <li>La construction de locaux et installations accessib besoins des personnes handicapées ou âgées (ar</li> <li>Transformation ou agrandissement de bâtiments et</li> </ul>	t: 36 et 37 RLATC	<b>(</b> )		ee aux
Equip	ements, installations				
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribut ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings				
Déche	ets de chantier				
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (mi faut s'attendre à la présence de polluants dangere l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communité.	ux (p. ex. PCB,	ation inclus) dépasse 200 r HAP, plomb ou amiante), t	n3 ou, en cas de déconstruction ou transfor un plan d'élimination des déchets, comme pr	nation, s'il révu par
Effica	cité énergétique et durabilité des bâtiments et cons	tructions			A STATE OF THE STA
55.	La demande est soumise aux exigences de l'exen Pour les bătiments de l'État ou majoritairement subveni			E 9.1.3 du 25 mai 2022.	
D. SL	IRFACES, VOLUME, COÚT				ALC: A STATE OF
		Existant	Ajoutė Supprimė	Total après trav	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	43 921		43 921	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)				
62.	Surface bâtie [m²] (B)				
63,	Surface brute utile des planchers [m²] (C)				
	dont consacrée au logement [m²]				
64	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65,	Cube SIA [m³]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bátiment				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	60000	CFC 1 à 5 [CHF]	60000	
E. BA	TIMENT ET LOGEMENT	19 H 1	0.85		
75.	Description du projet (*)				
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec loge	ments	Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés				
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches ba	itiment pour chaqu	ue bâtiment)		
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT				allya kir "
9		Existant	Ajouté Supprimé	Total après trav.	
80	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82	Places non couvertes				

Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

83

84

Total (à reporter sous question  $N^\circ$  10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

B19

## Demande de permis de construire (P) - 239966

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment, Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond à	à une transfo	rmation, il est nécessaire d	le décrire la tr	ransformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après	
	Assainissement énergétique     Changement d'affectation     Installation solaire thermique		Assainissement systèm   Agrandissement chauff   Installation solaire photo   Assainissement chauff   Assainissement systèment chauff   Assainissement systèment sys	fé	ge	☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé [X]Autres travaux de transformation	
B2	N° de parcelle (*):	202					
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire						
B4	Rue/lieu (*):	Le Bois de R	lovéréaz				
B5	Dénomination du bâtiment :						
B6	Nombre d'entrées avec adresse :						
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT	8-11 DE N	A Smin-man	WE 3/2			
В7	Catégorie de bâtiment (*) : Classe :						
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :						
В9	Surface brute utile des planchers [m²]:						
B10	Surface brute des planchers pour le loge	ement [m²] :		Pour les acti	tivités [m²] ;		
B11	Cube SIA [m³]:						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols e	₃t demi-niveau>	x) :				
B13	Nombre total de logements après travaux	ıx (*) :					
		pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Ni	lb 3 pce : lb 6 pce ou plu	us	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mod	difient-ils le n	ombre ou la taille des loger	ments			
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SY	STEME DE	CHAUFFAGE	41/17	MAN B	A TART I COMPANY TO THE PARTY OF THE PARTY O	
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système	ie de chauffa	ge (*):				
	Principal:						
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sys	stème de cha	auffage (*):				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la product	tion d'eau cha	aude sanitaire (*) :				
	Principal:						
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pro	oduction d'ea	u chaude sanitaire (*):				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janv	vier 1991 (da	te du permis de construire	) #	∐ Oui ∐ I	Non	
<b>Amia</b> Pour	ante dans les bâtiments transformés ou tous les cas où la construction a eu lieu av	ı <b>démolis (dè</b> ıvant le 1er ja	es le 1er mars 2011) Invier 1991 (date du permis	s de construir	e) nous vous	prions de :	
des • dépe (Atte	Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :  • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ( <u>llen</u> )  • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur <u>la plateforme GDA</u> (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)  • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.						

AUTE	RES INFORMATIONS SUR	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur :						
		Mode de co	ouverture, couleur:						
	Type de fermeture :	Stores     St	[] Volets						
	b) [ ] Surface de toiture d	ou de façade	en métal non enduit (par ex	en cuivre ou z	tinc) supérieure à 50 m²				
44	☐ Installations de stocka		nrbures et autres liquides po	uvant polluer le	es eaux, soumises ou no	on soumises à auto	risation s	spéciale selon art, 32 OE	aux
45	a) Ascenseur, monte-cha		☐ Electrique ☐ Hydrau	ulique	b) Rampe/plate-forme	ajustable: [_] Electi	ique 🔲 F	Hydraulique	
	c) Contenance du réserv		litres		d) [_] Escalier / tapis ro	ulant servant au tra	ansport d	e personnes	
46	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	∐ Antenr	ne extérieure [_]	Antenne intérieure			
				∐ Câble	téléréseau				
PART	TIE ENERGIE		681, 315, 271	1	to a contra	Walter Bridge	200		131
Isolat	ion thermique (bâtiments	s, serres, loca	aux frigorifiques)			Compé			
	on thermique					M	ME		
48	Qh (MJ/m².an) :			s complémenta					
	Qhli (MJ/m² an) :	=	Informations	s complémenta	ires :	. 1			
453.	a) Qh est inférieur ou éga		( )				( )		
	b) Demande de dérogation			<b>0</b> 1	014 000/4 Day-las hê	*********************		formulaires EN VD 3 o	+ EN
	Dans tous les cas, joine VD-72	dre le formul	laire EN-VD-2a ou EN-VD-2	2b et le calcul	SIA 380/1. Pour les ba	timents neurs, jo	nare ies	Tormulaires EN-VD-3 e	LLIV
	Surface de référence éne	ergétique							
	SRE:		Information	s complémenta	ires:				
465.	Installation de locaux frig	jorifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	·ées					EN 7	
474	Halles gonflables							EN 8	
Instal	lations techniques du bâ	timent							
449	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans	ement, de clim i l'air (HFC), e	natisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et d	naleur (PAC) co des piscines pri	intenant des fluides vēes		L	75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	ant le sous-s	ol comme source de chaleu	ır (sondes)				65A	
	b) Pompe à chaleur utilis	ant les eaux	souterraines comme source	e de chaleur (po	ompage)			65B	
	chaude sanitaire		) à l'intérieur ou à l'extérieur, po on dispensées d'autorisation de			u	Ц	Annexe	
	- Avec fonction de climat				,			EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu							Annexe	
456_			e puissance supérieure à 70	) kW, ou chauff	age à mazout moyen ou	ı			
461	Justificatif de la part mini	imale d'ènerq	ies renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage							EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation							EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération		ation					EN-VD-5	
466	Installation de production							EN 9	
475	Résidences secondaires		,					EN-VD-3	
Diver									
470.	Installation de chauffage	en plein air						EN-VD-10	
471	-		pt énergétique à soumettre	à la DGE-DIRE	EN				
473	Bâtiments tertiaires et du								
- 77			sommation électrique pour l'	'éclairage				EN 12	
	•		sommation électrique pour la		la climatisation			EN 13	
476	-		ion électrique >0.5 GWh ou					EN-VD-15	
477.			ënergie ou à son règlement						
- 7	Précisez l'article :								

L. SII	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes				
Enviro	nnement						
101	Situation particulière  Dans un plan cantonal d'affectation						
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)						
102,1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art, 50a LATC, zone agricole spécialisée art, 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	[] Non				
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[X] Oui	[_] Non				
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A				
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[X]	66 B				
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]					
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection						
103.	Dans l'aire forestière	[X]					
104	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt						
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] :		Annexe				
	(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif) b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci, (voir aussi la question 13b)						
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :		NO.				
10071	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.	∐ Oui	[X] Non 43 - DN				
		r 1					
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontáné (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)						
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.						
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.						
106 B	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [ Ancienne décharge [ Site industriel pollué [ Lieu d'accident						
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	П					
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage						
110:	Dans une région archéologique	LJ					
111	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)						
Préser	vation at promotion du parc locatif	SALE					
Démol	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec	don los	anno de la vida avida est				
Les que	stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	n demier l	jements loues existants lieu, mēme vacants				
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.		53				
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53				
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B				
112,3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C				
Recon	Reconnaissance de logement d'utilité publique						
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et	la promo	otion du parc locatif (LPPPL)				
	- Logements à loyers modérés (LLM)	$\Box$	54				
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	L	54				
	- Logements étudiants (LE)		54				
	- Logements à loyers abordables (LLA)		54				

Bruit			
113	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	tion des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac		
Gestio	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m)		
117.	Déversement des eaux météoriques  Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés,  etc.)  Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usees		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs	Ms. 23. 2	
150	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement .	FRANCE PROPERTY.	
153	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154	Installations de production d'ènergie (EIE)    Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon   Raffinerie de pétrole   Installation géothermique (plus de 5 MWth)   Installation thermique (plus de 100 MWth)   Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	rerces, services, bățiments eleves, particularites architecturales	TO JOHN THE	
155	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	Ш	43
156	Pátimonte do plus de 30m de hauteur totale	[]	43

157.	Grands magasins, centres commercia Surface consacrée à l'alimentation [m Surface de vente effective (sans les er [_] Inférieure à 2000 m² [_] De 2000 à 5000 m² [_] Supérieure à 5000 m² (EIE) [_] Un plan de quartier a été établi cai	<sup>2</sup> ];			43	al .	6/3
170_	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâ	àtiment avec façade double peau			43		
Metau	x et machines	AND THE RESERVE AND THE RESERVE OF T	BOY SOIS	1 11	1 X 3 5	177	0101
158.	Métaux et machines		107, 1, 151		43, 64	400	To make
	Aciéries (EIE) Vieux n	nétaux (EIE) non ferreux (EIE)			,0,01		
Bois			N. A. V.	Annexes			
159.	Bois et traitement du bois  [] Panneaux d'agglomérés (EIE)	] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64			
Chimi				1000	S. S. Corp.		100
160	Produits chimiques, pétroliers, phytos [_] Fabriques d'explosifs et de munitic [_] Transformation (> de 5000 m² ou 10	ns (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64			
161	Produits pharmaceutiques et vétérina médicaments, de sérums et de vaccin	res, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de s		43, 64			
162	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64			
Alime	ntation			Carlo B	The state of	372	100
163	Produits alimentaires			43			
164	Produits agro-alimentaires			43, 64			
Autres	materiaux		THE !	The state of the s	700	100 100	251
165	Arts graphiques			43, 64			
166	Produits pour l'aménagement de la ma	aison et du logement		43, 64			
167.	Produits, appareils, instruments méca	niques et électroniques		43, 64			
168	Textiles, habillement, cuir			43, 64			
169.	Matériaux de construction (ex. peintur	e, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64			
	Cimenteries (EIE) Verreries (F	olus de 30'000 t/an) <b>(EIE)</b>					
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	OUVRAGES, STEP	Tar II			$\mathbb{R}^{N}$	
Terras	sements, depots d'excavation et dec	harges			To the second	11	
200.	Terrassements, excavations ou remble couvrant une superficie de plus de 500	ais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou 00 m², mais inférieur à 50'000 m³					
207	Le projet a des emprises (temporaires conduites, de plus de 1'000 mètres lin	et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les éaires ?		Concept de	gestion des s	sols	
201	Dépôts d'excavation impliquant un app [_] De 50'000 à 500'000 m³ [_] De plus	s de 500'000 m³ (EIE)					
202	Décharges contrôlées pour matériaux	inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)					
Install	ations de collecte, de tri, de conditio	nnement, de recyclage, de valorisation, d'incineration ou de tr	aitement de	s déchets			4
203,	Déchetteries ou postes de collecte des	s déchets					
204,	Installations de traitement des déchets [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an [_] Ca			43			
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)						
206	Construction ou modification de station d'épuration	ns d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boue	es []	51			
Surve	llance des ouvrages de retenue		13 turn	THE TOTAL	720 700	34-1	XIII
210	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³					
		Retenue au dessus du terrain naturel					
		Volume d'eau permanent m³ :					

250   Batiments d'oxploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles   1   43   52	O. A0	SRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
252   Exploitations internances of developes on d'engraissement	250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	Ц	43
Plus de 125 UGB (nore atables d'alongo) (EIE)	251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
Section   Sect	252			43, 52
255	253	Manèges, boxes à chevaux, (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
Second Fundaments   Seco	254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
Second Fundaments   Seco			f 1	52
257. Slos à fourrage     43 258. Installations de biogaz.   43 259. Abatoirs, centres d'aquarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, bouchéries en gros   43, 84 259. Abatoirs, centres d'aquarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, bouchéries en gros   43, 84 259.   Capacité supérieure à 5000 Van (EIE)  P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL  Etablissements scolaires et sanitaires centres d'accueil 300.   Bătiments et établissements de l'enseignement obligatoire public   21, 43 301.   Ecoles paramédicales   43, 84 302.   Elablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs -   43, 64 304.   Elablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissement médico-social - EMS, Elablissement paur personnes agées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-médicalise - HNM) 306.   Autres établissement paur personnes agées ou adultes en difficultés psycho-sociales - PPS, Home non médicalise - HNM) 306.   Autres établissement paur personnes agées ou derrectère sociaire   43, 64  Laboratoires et cabinets 307.   Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires   43, 64 308.   Cabinets et diniques vétérinaires   43, 64 309.   Cabinets et diniques vétérinaires   43, 64 310.   Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires   43, 64 311.   Cimetières, cavoaux funéraires, crématoires   43, 64 312.   Cabinets et diniques vétérinaires   43, 64 315.   Cimetières, cavoaux funéraires, crématoires   43 311.   Cimetières, cavoaux funéraires, crématoires   43		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
A3   64   18   18   18   18   18   18   18   1				
As a few process of the process of t				
en gros    Capacité superieure à 5000 Van (EIE)    Capacité superieure à 5000 Van (EIE				
Capacité supérieure à 5000 Van (EIE)    P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL   Etablissements sociaires et sanitaires, centres d'accueil   21, 43	259			40, 04
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL  Etablissements acidiares at sanitaires, centres d'accueil 300. Bâtiments el établissements de l'enseignement obligatoire public 301. Ecoles paramédicales 302. Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hópitaux, CTR) 303. Etablissements pour mineurs 304. Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - LESE) 305. Etablissements pour personnes àgées ou adultes en difficultés spycho-sociales (Etablissement médicosocial - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HMS) 306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire  Laboratoires et cabinets 307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires 308. Cabinets et instituts de physiothérapie 309. Cabinets et instituts de physiothérapie 309. Cabinets et instituts de physiothérapie 309. Cabinets et ciniques vétérinaires 301. Laboratoires d'analyses vétérinaires 302. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins 303. Cimetieres 304. Cimetieres 305. Cimetieres 306. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS \$\$5001.				
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accuell 300. Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		[ ] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accuell 300. Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL	0.54	. " . #
300. Bătiments et établissements de l'enseignement obligatoire public ☐ 21, 43 301. Ecoles paramédicales ☐ 43, 64 302. Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR) ☐ 43, 64 303. Etablissements pour mineurs ☐ 43, 64 304. Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE) 305. Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médicossocial - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM) 306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire ☐ 43, 64 307. Laboratoires et cabinets 307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires ☐ 43 308. Cabinets et instituts de physiothérapie ☐ 43 309. Cabinets et instituts de physiothérapie ☐ 43, 64 310. Laboratoires d'analyses vétérinaires ☐ 43, 64 311. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins ☐ 43 312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins ☐ 43 313. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires 314. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires 356. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins ☐ 43 367. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires				
301. Ecoles paramédicales	-			21, 43
302. Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)				43, 64
303. Elabissements pour mineurs ☐ 43, 64 304. Elabissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE) 305. Elabissements pour personnes àgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médicossocial - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM) 306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire ☐ 43, 64  Laboratoires et cabinets 307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires ☐ 43, 64 308. Cabinets et linstituts de physiothérapie ☐ 43 309. Cabinets et cliniques vétérinaires ☐ 43, 64 310. Laboratoires d'analyses vétérinaires ☐ 43, 64 311. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins ☐ 43  Cimetières 311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  □ 43  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport		•		
304. Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - L 43, 64  305. Etablissement pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médicosocial - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)  306. Autres établissements d'accuell ou à caractère scolaire				
ESE)  305. Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médicosocial - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HMM)  306. Autres établissements d'accuell ou à caractère scolaire  Laboratoires et cabinets  307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires et instituts de physiothérapie  Laboratoires et cliniques vétérinaires  Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèse		·		
social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)  306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire  Laboratoires et cabinets  307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires et cliniques vétérinaires  Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires d'analyses vétérinaires  Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  Laboratoires d'analyses vétérinaires  Labora	304	ESE)		
Laboratoires et cabinets  307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires  308. Cabinets et instituts de physiothérapie  309. Cabinets et cliniques vétérinaires  43, 64  310. Laboratoires d'analyses vétérinaires  43, 64  312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins  Cimetières  311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  43  C. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	305.	social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor		43, 64, 73
307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires ☐ 43, 64 308. Cabinets et instituts de physiothérapie ☐ 43 309. Cabinets et cliniques vétérinaires ☐ 43, 64 310. Laboratoires d'analyses vétérinaires ☐ 43, 64 312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins ☐ 43  Cimetières  311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires ☐ 43  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
308. Cabinets et instituts de physiothérapie	Labor	atoires et cabinets		
Cabinets et iniditats de physicinalips  Cabinets et cliniques vétérinaires  Laboratoires d'analyses vétérinaires  Laboratoires d'analyses vétérinaires  Laboratoires d'analyses vétérinaires  Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins  Li 43. 64  43. 64  43. 64  Cimetières  Cimetières  Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Li 43  Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Li 43  Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
310. Laboratoires d'analyses vétérinaires  312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins  Cimetières  311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	308	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins  Cimetieres  311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	309	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
Cimetieres  311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	310	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires  Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS  Sport	Cimet	ieres		
Sport Transport	311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Sport Transport	Q. SF	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS	7.3	
			THE SECTION AND ADDRESS.	
340. Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	4	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350. Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)				
351. Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)				
352. Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)				
353. Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)				
354. Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)				
		Stands de tir		
ana. I alanus ue il	550.			
355. Stands de tir		☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [∐ eau non chauffée		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, ÉN-VD11
	(_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept éпergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  [] eau non chauffée		
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffèe : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Latel			
	s, campings, dortoirs		
358 359	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
333	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
0.00	COURS DANGERS NAPTION IFFO		
R. Ni	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur	377	
400,	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
401,	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403	Places de lavage pour véhicules		64
404	Garages professionnels		43. 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410	Entreprises de nettoyage		43, 64
411%	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayor	inement	5_1/8 Jun	The state of the s
412	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle	n [ ]	Annexe
44.	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	[X] [X]	ESTI TD7
/11/1	Equipments fives de transmission (signaux images ou son) d'une puissance supériouse à 500 kW (EIE)	( )	

Subst	ances, produits et déchats spéciaux			Annexes	5	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  L] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)					
	<ul><li>☐ Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)</li><li>☐ Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)</li></ul>		W 5			
417	Entreprises avec micro-organismes					
418	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe		
S. EC	UIPEMENTS, INSTALLATIONS	1 5 0				
Abri d	le protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )					
454	Construction d'un abri PCi			46		
455	Dispense de construction d'un abri PCi			45		
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)		. 1			
500	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	∐ ∏ nn)		Annexe		
G. AN	INEXES	JE FOW		100	1002 11.	
90.	Plans an de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier ond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) ans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de évention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) ans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier ans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) supes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé sessins de toutes les façades a cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes r le site de l'office de la consommation.					
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans		nandé	_		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)  Nombre d'exemplaires pour la commune :  Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :  Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2		
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]		
	Procuration remise au mandataire  Etablie par :	2	0			
	Maître de l'ouvrage	2	0			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0			
	séparation des locaux à usage sensible au bruit					
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0 0			
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0			
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0			
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0	[X] [ ]		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0			
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0 0			
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0			
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0			
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	2	0	f 1		
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0			
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2	0 0			

#### SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PREMANTES
Les sonstignés déclarent avois fournilles 瑸 indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu

Raison sociale:

Adresse, N° (\*):

N° postal (\*):

Droit distinct - permanent

1.1-SEP, 2025

Auteur des plans Axians Suisse S

Ovide Alexandru En Budron H10

Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30,-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures. Nom (\*): Prénom :

SWISSCOM (SUISSE) SA EPLA / D.ULDRY

Alte Tiefenaustrasse E-mail: INVOICE CENTER SWISSCOM 0582242963

Localité (\*):

daniel\_uldry@swisscom.com BERN SWISSCOM

Swisscom (Suisse) SA Access Network West v. des Bergières 42 CH-1004 Lausanne

1992 Le Mont-sur-Lausanne

16.09.2025 Lausaune

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures

#### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 22. 10.25 au 20. 11.2025

Conformément à l'art, 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le 1

Responsable du dossier (\*):

Tél. (\*): 021 785C 160

Le collaborateur soussigne propriété de la propriété de la complet et conforme aux exigences equipe believeme.

Sceau et signatures :

ARCHITECTURE & ENERGIE

Le responsable de la police

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précèdent à 16h00,
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

#### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom

COMMUNE D'EPALINGES

RAISON SOCIALE

Adresse:

Case postale 187

Tél.: NPA: 0217856100

E-mail

1066

LOCALITE

LOCALITE:

**EPALINGES** 

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom

OVIDE ALEXANDRU

RAISON SOCIALE:

AXIANS SUISSE SA

Adresse

H10 En Budron

Tél.:

0216517878

E-mail:

lausanne@axians.com

NPA: 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE